SOL OUEST:

Création d'un collectif de sauvegarde de la filière photovoltaïque dans le Grand Ouest















Sommaire

Communiqué de presse	p. 3
. La filière solaire du Grand Ouest en péril	
COL OVIDOR	
SOL OUEST	
Un collectif de sauvegarde de la filière	
photovoltaïque dans le Grand Ouest	p. 4
. La mise en place du décret et ses enjeux . Un décret qui met en péril la filière solaire et menace des milliers d'emplois dans l'Ouest . L'impact de la spéculation des grands opérateurs	
SOL OUEST	
Force de proposition pour l'avenir du solaire dans	
le Grand Ouest	p.6
 . Les revendications de SOL OUEST pour la filière solaire du Grand Ouest . Le solaire : énergie d'avenir en Bretagne . SOL OUEST lance un appel à tous les opérateurs du Grand Ouest 	

Communiqué de presse Jeudi 16 décembre 2010

LA FILIERE SOLAIRE DU GRAND OUEST EN PERIL

Les acteurs de la filière photovoltaïque du Grand Ouest réagissent à l'annonce faite par le gouvernement d'une suspension de toutes les demandes de raccordement pour des installations solaires photovoltaïques à compter du 2 décembre.

Devant le besoin urgent d'agir, 6 PME du Grand Ouest (BRIAND ENERGIES, IEL, EnergieBIO, QUENEA, SOLEWA, ARMORGREEN), représentant 100 M€ de CA et 300 salariés se sont rassemblées afin d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la menace qui pèse sur leur filière. Ensemble, elles s'insurgent contre les dérives des gros opérateurs et demandent à revoir le projet de décret.

Elles dénoncent les pratiques de quelques gros opérateurs, au premier rang desquels EDF Energies Nouvelles, filiale d'EDF à 50 %, qui ont engendré une véritable bulle spéculative en faisant des centaines de demandes de raccordements pour des projets d'envergure qui auraient couté des milliards d'euros aux contribuables. Elles déplorent également le recours quasi-systématique de ces opérateurs à des panneaux solaires d'origine asiatique, qui au-delà de leur bilan écologique catastrophique, influent sur la balance commerciale française. C'est pour ces raisons que le gouvernement a décidé un moratoire de 4 mois à compter du 2 décembre dernier.

C'est tout un tissu de PME locales et régionales, qui ont largement contribué au déploiement du Grenelle de l'environnement, qui risquent de se trouver en difficulté si cette annonce venait à prendre la forme d'un décret dont la promulgation est attendue pour la fin de cette semaine. En effet, la suspension des demandes de raccordements au 2 décembre aurait pour conséquence l'annulation immédiate de plus de 50 % des plans de charge du premier semestre 2011 de nombreuses de ces PME.

Ces PME demandent donc à ce que tous les projets ayant fait l'objet d'une demande de raccordement complète auprès des services d'ERDF avant le 2 décembre 2010, ayant fait l'objet ou non du versement d'un acompte (et qui constituent leur plan de charge du premier semestre 2011) ne soient pas annulés. Elles sont bien évidemment favorables au principe d'un moratoire sur toutes les demandes de raccordement ultérieures à cette date et à l'ouverture de discussions avec les pouvoirs publics pour mettre en place des mesures permettant de mieux piloter cette filière.

Contacts presse : Agence Communiqués • Anne-Sophie Pinon & Stéphanie Le Gall Tel 02 99 79 60 89 • Fax 02 99 79 36 12

• E.mail: aspinon@communiques.fr • slegall@communiques.fr www.communiques.fr

SOL OUEST

Un collectif de sauvegarde de la filière photovoltaïque dans le Grand Ouest

L'annonce faite par le gouvernement d'une suspension de toutes les demandes de raccordement pour des installations solaires photovoltaïques à compter du 2 décembre pousse les acteurs du solaire dans le Grand Ouest à s'unir dans un collectif de sauvegarde du photovoltaïque, créant ainsi « SOL OUEST ».

La mise en place du décret et ses enjeux

Suite à une réunion interministérielle présidée par François Fillon le 2 décembre dernier, le gouvernement a promulgué un décret le 9 décembre qui a pour conséquence de geler une grande partie des projets en cours et d'instituer un moratoire de 3 mois destiné à permettre une concertation avec les acteurs de la filière. Celui-ci ne s'applique pas :

- aux installations chez les particuliers dont la puissance crête est inférieure à 3kWc
- aux installations pour lesquelles le porteur de projet a accepté la proposition de raccordement faite par le gestionnaire de réseau avant le 2 décembre 2010 et payé l'acompte correspondant. Dans ce cas, le porteur de projet bénéficiera de 18 mois pour réaliser son installation, à compter de la date de versement de l'acompte, et de seulement 9 mois s'il a versé son acompte depuis plus de 9 mois.

Tous les dossiers ne correspondant pas aux deux critères ci-dessus devront faire l'objet d'une nouvelle demande de raccordement à de nouvelles conditions à partir de la fin du moratoire le 10 mars 2011.

En résumé, cela signifie que tous les projets vendus et développés par les opérateurs au second semestre 2010 qui devaient être installés en 2011 seront en grande partie annulés, et qu'il sera impossible à ces mêmes opérateurs de poursuivre leur activité commerciale jusqu'au 10 mars 2011, soit un arrêt de leurs projets pour toute l'année 2011.

Ce décret fait suite aux deux baisses de tarifs d'achat qu'a déjà connu la filière photovoltaïque pendant l'année 2010 :

- 14 janvier 2010 : 17 % de baisse de tarif d'achat
- 1er septembre 2010 : 12 % de baisse de tarif d'achat

Ces ajustements sont justifiés par la baisse des coûts des matériels et d'installation, ils sont largement approuvés et plébiscités par les acteurs de la filière solaire sur le fond. C'est la mise en œuvre de ces changements de tarifs que conteste la filière, qui demande seulement des règles du jeu et un cadre d'application clairs et pérennes.

<u>Un décret qui met en péril la filière solaire et menace des milliers d'emplois dans l'Ouest</u>

Le gel des demandes de raccordement n'ayant pas fait l'objet d'un paiement d'acompte au 2 décembre a pour conséquence **l'annulation immédiate de plus de 50 % des plans de charge 2011 de bon nombre de PME**. En effet, en plus de la suspension de l'obligation d'achat pour trois mois, le décret publié au Journal Officiel purge des projets de façon rétroactive, mettant à mal des centaines d'entreprises et menaçant des milliers d'emplois. A titre d'exemple, les 6 membres fondateurs de SOL OUEST qui emploient 300 salariés à ce jour estiment les réductions d'emplois nécessaires entre 20 et 50% de leur personnel.

L'impact de la spéculation des grands opérateurs

La décision du Gouvernement de décréter un moratoire des raccordements d'installations photovoltaïques est due à deux principaux facteurs :

- La création d'une file d'attente de 4.000MW, c'est-à-dire d'obligations contractuelles de rachat de l'électricité photovoltaïque trop importantes pour l'Etat français
- La détérioration constante de la balance commerciale due à l'importation massive de panneaux solaires chinois

Ces deux facteurs sont principalement le fruit du comportement spéculatif de grands opérateurs, au premier rang desquels EDF Energies Nouvelles, filiale à 50% d'EDF, participation à 85% de l'Etat français. Ces grands opérateurs ont engendré une véritable bulle spéculative en faisant des centaines de demandes de raccordements pour des projets d'envergure qui auraient couté des milliards d'euros aux contribuables. Non contents de faire exploser la file d'attente, ils font preuve d'un comportement extrêmement opportuniste en ayant recours massivement à des produits chinois, alors qu'ils devraient être les principaux promoteurs d'une industrie solaire nationale, a fortiori quand on connaît le bilan carbone des panneaux chinois.

SOL OUEST

Force de proposition pour l'avenir du solaire dans le Grand Ouest

SOL OUEST est un collectif qui regroupe 6 PME majeures de la filière photovoltaïque dans le grand ouest : SOLEWA (72), QUENEA (29), EnergieBIO (56), IEL ENERGIE (22), ARMORGREEN (35) et BRIAND ENERGIES (85). Elles se sont retrouvées sur un socle de valeurs communes : croissance maîtrisée, souci de pérenniser les emplois créés, équipes de pose interne, qualité des installations, choix de ne pas utiliser du matériel asiatique. Par ailleurs, ces entreprises locales mettent en œuvre le Grenelle de l'environnement dans leur région, en étant respectueuses de sa lettre et de son esprit.

Les revendications de SOL OUEST pour la filière solaire du Grand Ouest

A court terme:

Le collectif demande la validation de tous les projets ayant fait l'objet d'une demande de raccordement avant le 2 décembre 2010, sans exigence d'une validation de devis et du paiement d'un acompte. Si ces projets étaient trop nombreux, priorisation des projets non spéculatifs inférieurs à 250 KWc réalisés avec des produits européens affichant un bilan carbone favorable.

A moyen terme:

- La mise en place d'une gouvernance de la filière et d'un système de régulation pérenne, qui donnent une véritable visibilité aux acteurs du secteur.
- L'introduction d'un système d'ajustement automatique et régulier des tarifs, afin de maintenir une corrélation avec la baisse permanente des coûts des matériels et des frais d'installation.
- La limitation des projets spéculatifs, en limitant à la fois la taille des projets et le nombre de projets par acteur.
- La prise en compte de l'origine des matériels, afin de favoriser ceux pouvant attester d'une faible empreinte carbone.
- La régionalisation des tarifs, c'est-à-dire la compensation de la différence d'ensoleillement entre le nord et le sud de la France par la mise en place de tarifs différentiels.

Le solaire, énergie d'avenir en Bretagne

Au niveau du solaire photovoltaïque, le Grand Ouest est aujourd'hui la deuxième grande région de France, après le Sud Est, en termes de puissance installée. Un dynamisme particulièrement marqué qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Des événements de l'histoire récente (marées noires, événements climatiques particuliers par exemple) ont contribué à développer dans l'opinion une sensibilité particulière sur les questions de développement durable et de préservation de l'environnement.
- La faiblesse du réseau électrique dans le Grand Ouest, et plus particulièrement en Bretagne, font régulièrement peser la menace d'une rupture en approvisionnement d'électricité.
- Le caractère rural/agricole des deux régions (Bretagne et Pays de Loire) prédispose probablement l'implantation des Energies Renouvelables, notamment le solaire photovoltaïque

Dans les chiffres, cela se traduit aujourd'hui par :

- Une puissance installée/raccordée qui se chiffrera aux alentours de 100MWc à la fin de l'année 2010, soit environ 20% de la puissance totale métropolitaine (aux environs de 500MWc).
- Un objectif de 400MWc à l'horizon 2020 dans le Pacte Electrique Breton, avec la volonté de continuer à associer désenclavement énergétique et développement de production d'énergie décentralisée (à travers les énergies renouvelables).
- Les objectifs du Grenelle de l'environnement :
 - o 5400MWc dans le solaire photovoltaïque.
 - o 25000MWc dans l'éolien.

Le Grand Ouest a aujourd'hui les moyens de ses ambitions. Avec le décollage qui a été observé ces dernières années, il n'y a aucune raison pour que la dynamique enclenchée soit stoppée. La région pourrait ainsi jouer un rôle moteur dans l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement.

Tout ceci constitue aujourd'hui un tissu économique local particulièrement dynamique. Au centre de ce tissu, des PME, qui ont décidé par conviction de se lancer dans le solaire photovoltaïque.

Maintenant, elles doivent continuer à se développer, à se structurer pour faire du Grand Ouest une région qui compte au niveau national en matière de solaire photovoltaïque.

Ce développement sera possible avec des règles du jeu claires, car une PME ne peut pas survivre si les règles changent en permanence. La mise en place d'un cadre clair, à long terme et connu de tous permettra alors à ces entreprises de constituer une véritable filière puissante, compétitive, créatrice de richesses en d'emplois.

SOL OUEST lance un appel à tous les opérateurs du Grand Ouest

SOL OUEST est un collectif constitué par 6 membres fondateurs, concurrents de tous les jours, qui ont compris l'impérieuse nécessité de s'unir devant les décisions prises par le Gouvernement. Les membres fondateurs, à raison d'un par département du Grand Ouest, ont vocation à :

- Devenir les interlocuteurs des instances et autorités de leur Département et de leur Région
- Formuler des propositions propres à nos régions
- Fédérer tous les opérateurs qui partagent leurs valeurs

Chaque membre fondateur assurera la fonction de porte-parole du collectif de manière alternative, à raison de 3-6 mois par membre.

Nous invitons tous les opérateurs du Grands Ouest qui se reconnaissent dans nos valeurs à nous rejoindre en écrivant un mail à <u>solouest@gmail.com</u> ou en s'inscrivant sur FACEBOOK.

Fiche d'identité des entreprises du collectif SOL OUEST



SOLEWA

Dirigeant: Emmanuel Pousset

Siège Social: 180 route de Beaugé 72700 ROUILLON

Effectif: 100 personnes CA: 27 millions d'euros



energieBIO

Dirigeant : Thierry Fauvet

Siège social: 3 rue Simone Signoret 56100 Lorient

Effectif: 35 personnes CA: 6 millions d'euros



QUENEA

Dirigeant: Pascal Quénéa

Siège social: 10 pl Champ de Foire BP 221 Carhaix

Effectif: 50 personnes CA: 25 millions d'euros



BRIAND ENERGIES

Dirigeant : Gil Briand

Siège social: 29 avenue des Sables 85500 Les Herbiers

Effectif: 25 personnes CA: 15 millions d'euros



ARMORGREEN

Dirigeant: Pascal Martin

Siège social : Z.A.C Cap Malo – Avenue du Phare de la Balue

35520 La Mézière

Effectif: 50 collaborateurs CA: 20 millions d'euros



IEL ENERGIE

Dirigeant : Loïc Picot

Siège social : 41 Ter Boulevard Carnot 22000 Saint Brieuc

Effectif: 30 personnes CA: 14 millions d'euros